

**Élections afférentes au renouvellement intégral des représentants des usagers  
au Conseil d'UFR**

\*\*\*

**UFR Sciences et Techniques**

\*\*\*

**Report du scrutin**

- VU** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.719-1 à L.719-3 et D.719-1 à D719-40;
- VU** les statuts de l'UFR Sciences & Techniques modifiés et approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 14 mars 2023 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-22 du 20 avril 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral du collège usagers du conseil d'UFR de l'UFR Sciences & Techniques ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-22-026 du 20 mai 2022 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- VU** la consultation du comité électoral consultatif en date du 09/05/2023.

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

### ARRETE

Les présentes dispositions, qui régissent le report du renouvellement intégral des représentants des usagers au sein du Conseil d'UFR de l'UFR Sciences et Techniques (ci-après « UFR ST »).

#### ARTICLE 1 - Report du scrutin

L'article 6.1 de l'arrêté SAGJ-23-022 susvisé avait fixé au vendredi 5 mai 2023 16h la date limite de dépôt des candidatures dans le cadre du renouvellement intégral du collège usagers du Conseil d'UFR de l'UFR ST. Aucune candidature n'ayant été déposée, le scrutin est reporté à une date ultérieure. Un nouvel arrêté du Président viendra fixer les conditions d'organisation de ce scrutin.

#### ARTICLE 2 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université rubrique « Université » et « Elections 2023 - Composantes » et affiché au secrétariat de direction de l'UFR ST.

Pascal LEROUX  
**Le Président  
Le Mans Université**  
Pascal LEROUX

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

[www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr)